



18^{ème} Open d'Hiver d'Avoine
Du 22 au 25 février 2023

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Article 1 : Présentation

L'application du présent règlement est confiée, du 22 février au 25 février 2023, au Comité d'Organisation du « Club d'Échecs d'Avoine », placé sous la direction de M. Jean-Louis SALVAING, Président du Club.

L'open se déroule en 7 rondes dans les locaux de la Salle des Fêtes d'AVOINE, rue de l'Ardoise. La salle d'analyse est située à proximité de la buvette.

L'arbitrage est confié à Noël DAL PRA (AFO2) Arbitre principal.

L'open est ouvert à tous. Pour participer, chaque joueur doit :

- Avoir réglé le montant des ses droits d'inscription
- Avoir fourni un formulaire dûment rempli ou seront portées les informations suivantes :
 - o Nom et prénom
 - o Fédération représentée (si code FRA, licence A FFE obligatoire)
 - o Classement ELO (estimé, national ou international)

Un comportement correct et sportif est demandé aux participants en toute circonstance.

Article 2 : Règles du jeu et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en application au moment du tournoi

Seront appariés à la 1^{ère} ronde :

Les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et qui auront fait contrôler leur licence entre 10 h 00 et 12 h 30 le mercredi 22 février 2023.

Les résultats des rondes ainsi que les appariements seront affichés dans la salle de jeu et pourront être consultés sur le site de la FFE : <http://www.echecs.asso.fr>

L'appariement s'effectue à l'aide du logiciel Papi. Le système d'appariement est le Système Suisse de Haley.

Article 3 : Cadence

La cadence est la cadence Fischer: **1 h 30 + 30 secondes/coup pour toute la partie.**

Les joueurs sont tenus de noter leurs coups au fur et à mesure jusqu'à la fin de la partie quel que soit leur temps à la pendule. Tout contrevenant s'expose à un avertissement, puis à une pénalité, puis à la perte de la partie.

Article 4 : Dates et Horaires des rondes.

Pointage : mercredi 22 février 2023 de 10 h 00 à 12 h 30

Les horaires des rondes sont les suivants :

Mercredi	22/02/2023	Ronde 1 : 13 h 00	Ronde 2 : 17 h 30
Jeudi	23/02/2023	Ronde 3 : 9 h 00	Ronde 4 : 14 h 00
Vendredi	24/02/2023	Ronde 5 : 9 h 00	Ronde 6 : 14 h 00
Samedi	25 /02/2023	Ronde 7 : 9 h 00	

La cérémonie de clôture et la remise des prix auront lieu le samedi 25 février 2023 à partir de 15 h 00 dans la Salle de Spectacle de l'Espace Culturel d'Avoine

Article 5 : Droits d'inscription

Seniors : 40 €

Jeunes (-20 ans) : 20 €

Article 6 : Forfaits

Tout retard de plus de 30 minutes après le début de la ronde en cours est sanctionné par **un forfait**. Tout forfait non justifié pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la Fédération.

Article 7 : Bye

Il est autorisé un bye maximum de la ronde 1 à la ronde 5 incluse. Il est nécessaire de prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente.

Article 8 : Fin de Partie

A l'issue de chaque rencontre, les joueurs signeront leurs feuilles de partie, indiqueront clairement le résultat en encadrant le nom du vainqueur (les deux noms sont encadrés en cas de partie nulle)
Les joueurs remettront leurs pièces en place sur l'échiquier. Le vainqueur (ou celui qui a les blancs en cas de partie nulle) remettra les originaux des feuilles de partie à la table de l'arbitre où il fera enregistrer le résultat

Article 9 : Championnats Régionaux Jeunes

L'Open d'Hiver d'Avoine sert de support aux Championnats Régionaux Jeunes des catégories Cadets et Juniors de la Ligue CVL. Leurs droits d'inscription est fixé à 6€. Les premiers de ces catégories recevront le titre de Champion CVL.



Article 10 : Prix et Récompenses

70 % des inscriptions sont reversées

1° Prix : 200 €

La liste détaillée des récompenses sera affichée avant le début de la 3^{ème} ronde. Le partage des prix du classement général sera effectué à la place. Pour chacun des prix spéciaux, seul le 1^{er} au classement, après départage, le gagnera. Un joueur concourant pour plusieurs prix recevra celui qui sera le plus élevé.

Les prix ne sont pas cumulables.

Un joueur ayant gagné un prix et ne pouvant pas rester à la cérémonie de clôture recevra son prix par courrier en laissant son adresse à l'un des organisateurs, à défaut à l'arbitre

Article 11 : Départages

Les départages de l'Open sont dans l'ordre :

- 1) Le Buchholz tronqué
- 2) La Performance

Article 12 : Conduite des joueurs

- Il est interdit à tout joueur de transporter un téléphone mobile ou appareil équivalent dans l'aire de jeu qui comprend la **zone de jeu, les toilettes, la buvette et l'espace fumeur**.
- **Il est interdit de fumer dans les locaux**. Les joueurs devront obligatoirement fumer à l'extérieur.
- Aucun joueur ne peut quitter la zone de jeu sans y avoir été autorisé par l'arbitre.
- Un joueur qui a fini sa partie est considéré comme un spectateur et ne doit aucun cas perturber le déroulement des parties en cours.
- Toute analyse et blitz sont interdits dans la zone de jeu et à la buvette (salle Mansart) si votre partie est en cours. Si votre partie est terminée et exclusivement dans ce cas, l'analyse pourra se faire en salle buvette.
- Les boissons alcoolisées et les verres sont interdits dans la zone de jeu.
- Pour le confort de tous, les animaux n'ont pas accès à la salle du tournoi
- Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, et ne sera plus apparié [Rappel de l'article 6 : tous abandons non justifiés fera l'objet d'une lettre d'enquête et pourra faire l'objet d'une sanction par la FFE.]
- Tout joueur ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné
- Tout joueur ayant achevé sa partie ne se conformant pas aux règles régissant les spectateurs recevra un avertissement. **Un joueur averti en deux occasions sera exclu du tournoi.**

Article 13 : Droit à l'image

Le Club d'Echecs d'Avoine se réserve le droit de publier sur son site toute photo relative au tournoi.

Toute personne ne souhaitant pas voir son image figurer sur le site du Club d'Echecs d'Avoine devra prévenir l'organisateur.

Article 14 : Acceptation du règlement

Tout au long du tournoi, les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pour tout autre point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi

La participation au tournoi est conditionnée par l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

Fait à Avoine, le 22/12/2022

L'organisateur, Jean Louis SALVAING
Président du Club d'Echecs d'Avoine

L'arbitre, Noël DAL PRA

